

Table Ronde : Rencontre Pastorale de la Santé du 1^{er} Juin

Le travail en Réseau : Pourquoi, Comment, Avec qui, Bénéfice

Compte-rendu d'intervention

Point 1 : Pourquoi ?

J'y vois au moins trois raisons :

- Sortir de l'entre soi pour accompagner la personne dans sa globalité,
- Sortir de l'entre soi pour répondre à des appels à projet intégrant une globalité de réponses,
- Faire du Lobbying pour faire évoluer le droit des personnes handicapées

Sortir de l'entre-soi

La nécessité d'approcher la personne dans sa globalité et dans son environnement,

Approche thérapeutique, éducative, et pédagogique plutôt qu'une approche soins liée au handicap de la personne, l'intérêt d'échanger avec les pairs, partager des analyses, des savoir-faire et des stratégies. Nul professionnel ne peut plus prétendre apporter à lui seul l'ensemble des réponses attendues. Reconnaître cette richesse des ressources complémentaires et travailler en réseau c'est, pour une organisation, sortir d'un entre-soi progressivement stérilisant pour gagner une chance de se réinterroger et d'améliorer ses standards d'intervention.

Répondre aux Appels à projet

La nécessité de répondre à plusieurs à un appel à projet permet d'enrichir la réponse qui va être faite. Le handicap a évolué, il est souvent multiple, intégrant parfois une forme de handicap social. Répondre seul serait apporter une réponse uniquement centré sur le handicap, alors que le besoin est peut être aussi de l'ordre d'un accompagnement social fort pour une famille elle-même en difficulté.

Faire du Lobbying

Une association comme l'APA JH est une association militante, notre objet est de défendre et représenter les personnes en situation de handicap, toutes les personnes pas uniquement celles qui sont accompagnées par l'APA JH. Nous défendons l'approche d'une société inclusive construite pour tous, ou chacun quelquesoit ses particularités pourra s'épanouir, participer à la vie de la cité. Nous défendons le droit à la scolarité, à la formation professionnelle, aux travaux, à la culture, aux sports, à la vie affective et amoureuse, à la parentalité, à être un citoyen de la cité avec ses droits et ses devoirs. Nous le savons ces droits sont encore loin d'être acquis pour tous, et pour faire avancer les choses, il est nécessaire de transmettre ses idées en participant aux différentes instances organiser par les services de l'état, de la région, du département, du rectorat, ect. Pour inclure ces commissions, être désigné, il faut être identifié, reconnu, cela passe par un réseau de relation que vous allez constituer au fur et à mesure de vos engagements.

Point 2 : Comment travailler en réseau et constituer un réseau ?

- Convention de partenariat

Se rencontrer pour travailler ensemble, s'engager à privilégier une proximité, s'appuyer sur une compétence d'un organisme plutôt qu'un autre

- Coopération

Sous l'appellation Coopération, il y a une volonté de faire ensemble, de partager un objectif, cette coopération va probablement faire appel à un partage de ressources ou de moyens. Dans le secteur Médico-social se sont créés des groupements de coopération. C'est groupement permette à plusieurs gestionnaires de partager des services RH, Comptabilité, Responsable SI, les achats. L'objet est d'améliorer la qualité du service tout en optimisant les moyens pour y arriver. Cet exemple montre que l'objectif commun était avant tout économique.

D'autres forme de groupement, si en finalité ils ont pu mettre en commun des ressources, ont tout d'abord commencer à faire appel à l'intelligence collective pour innover, créer une réponse innovante à destination de personnes qui seront par la suite accompagnées par un dispositif pensé et créé en commun.

- Approche numérique (Tweeter, Facebook, LinkedIn, Viadéo)

Ce sont des outils incontournables. Ils permettent de se constituer rapidement des réseaux, chacun des outils a une fonction d'ailleurs assez différentes, mélangeant communication, information, positionnement, collaboration, recrutement, ect

Point 3 : Des exemples pour l'APAJH

Nous avons en coopération avec l'éducation nationale « inventer ensemble l'école inclusive ». Depuis les années 70 l'APAJH a installé ses services MS au sein des écoles dans le cadre de conventions de partenariat permettant au secteur MS et EN de travailler ensemble et en proximité des élèves handicapés et des enseignants.

Plus tard nous avons ouvert les classes de lycées aux lycéens handicapés (les Bourdonnières, Leloup Bouyer et maintenant Nelson Mandela)

Nous étions les précurseurs des CLIS, devenus ULIS ou autres Unité d'Enseignement qui voient le jour depuis une dizaine d'année.

De nombreuses représentations dans les instances publiques

Commission d'accessibilité des villes
MDPH (Maison Départementale Des Personnes Handicapées)
Suivi du Schéma départemental du département
Le diagnostic d'accessibilité des lycées avec la Région
Le conseil Académique du Rectorat

Les folles journées
Les Centres Sociaux culturels
Les services à la personne,
L'Hôpital à Domicile
Le secteur sanitaire et de la petite enfance
Et de nombreuse asso Médico Social (DIAPASON)

Rémi Turpin
Président de l'APAJH44